



Commune de Barberaz
Savoie

COMPTE-RENDU SIMPLIFIE
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 18 mai 2026
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 18 mai 2026 à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 12 mai 2026, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

25 Présents : BOIX-NEVEU Arthur, Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - FOURNIER Aurélie - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - TRINCHERO Audrey - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - AUBIN Antonin - COSPEN Kamilla - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie – CAILLAT Frédéric - CALLIES de SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - CERNEKA Corinne - ROYER Christine

4 Excusés :

M. ALLARD donne pouvoir à N. LAUMONNIER

M. MONIER donne pouvoir à M. PERRET

M. BRULFERT donne pouvoir à L. DOUMONT

M. TOMMASI donne pouvoir à C. ROYER

Jacky PEROT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Monsieur Guillaume BRULFERT arrive à 20h20.

Approbation du procès-verbaux du 30 mars 2026

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

1	<p>Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE l'instauration du dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie, dans les conditions énoncées en séance, • ALLOUE à cette opération un crédit de 1.500 € pour l'année 2026.
2	<p>Mise à jour du régime indemnitaire pour la filière police municipale</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INSTAURE l'ISFE dans les conditions indiquées en séance à compter du 01-06-2026 ; • INSTAURE la part variable dans les conditions indiquées en séance à compter du 01-06-2026 ; • DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget principal de la commune.

3	<p>Mise à jour du RIFSEEP Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PREND EN COMPTE les modifications présentés en séance à compter du 01/09/2026, • DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget principal de la commune.
4	<p>CST commun entre la commune et le CCAS de Barberaz – détermination du nombre de sièges Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le nombre de 5 représentants du personnel et de la collectivité, • AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
5	<p>Modification du temps de travail pour le service technique pour la période estivale Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE cette nouvelle organisation du temps de travail pour le service technique pendant la période estivale à compter du 15/06/2026.
6	<p>Prise en charge des frais de déplacement des élus et agents Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus et des agents.
7	<p>Mandat spécial – remboursement des frais des élus pour les APVF 2026 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCORDE un mandat spécial, dans le cadre des Assises de l'APVF pour la période du 18 et 19 juin 2026, • APPROUVE le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration, sur présentation des justificatifs des frais individuels engagés par les élus conformément à la délibération du 18 mai 2026.
8	<p>Droit à la formation des élus Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVRE les modalités d'exercice du droit à la formation des élus, • DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal de la commune.
9	<p>Exonération des pénalités de retard – marché école de l'Albanne Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (L. DOUMONT, G. BRULEFERT, C. CERNEKA, C. ROYER, M. TOMMASI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'exonération d'indemnités de retard pour les entreprises des lots 01 et 02 du marché AO2023-01 des travaux préparatoires et de la location des bungalows, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents s'y rapportant.
10	<p>Désignation des délégués au conseil d'exploitation des régies eau et assainissement Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DESIGNE en tant que titulaire, Monsieur Arthur BOIX-NEVEU et en tant que suppléant Monsieur François Mauduit. • DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

11	<p>Désignation des membres de la CLECT</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la nomination des représentants ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - M. Marzin en tant que titulaire - M. Mauduit en tant que suppléant
12	<p>Tableau des emplois – créations et suppressions de postes</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (G. BRULFERT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CREE l'emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet au 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/07/2026, • CREE l'emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/07/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent de Rédacteur Territorial à compter du 01/06/2026, • SUPPRIME l'emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 01/06/2026 • SUPPRIME l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/06/2026, • CREE l'emploi permanent d'attaché à temps complet à compter du 01/06/2026, • AJOUTE à l'emploi permanent de la police municipale le grade de chef de police municipale à temps complet à compter du 01/06/2026, • CREE les cinq emplois saisonniers du 01/07/2026 au 31/08/2026, • PREND EN COMPTE le nouvel organigramme au 01/06/2026, • DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget principal de la commune.
13	<p>Adoption du Compte Financier Unique 2025</p> <p>Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le Compte Financier Unique du budget 2025,

	<ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant et notamment le CFU définitif.
14	<p>Affection définitive du résultat 2025 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (L. DOUMONT, G. BRULFERT, C. CERNEKA, C. ROYER, M. TOMMASI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CONSTATE les résultats de l'exercice tels que mentionnés en séance, • CONSTATE l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser. • AFFECTE 700 000€ au compte de réserve 1068 - section d'investissement • REPORTE 669 711.46€ en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent antérieur reporté) • REPORTE 292 491.74€ en section d'investissement sur le compte 001 (excédent antérieur reporté)
15	<p>Vote du budget supplémentaire 2026 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (L. DOUMONT, G. BRULFERT, C. CERNEKA, C. ROYER, M. TOMMASI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le budget supplémentaire 2026.
16	<p>Subventions aux associations à caractère général Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau présenté en séance, • DIT que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026, • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 20 500 €, • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.
17	<p>Approbation du règlement de fonctionnement du LAEP Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur la commune de Barberaz, au sein du Relais Petite Enfance (RPE), présenté en séance, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.
18	<p>Adhésion 2026 à l'association des communes forestières Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE d'adhérer à l'association départementale des communes forestières de Savoie et d'en respecter les statuts, • VERSE une cotisation annuelle de 294 € correspondant à cette adhésion, • CHARGE le maire de signer tous documents nécessaires à cette adhésion, • MANDATE François MAUDUIT pour représenter la commune auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

19	<p>Création des conseils de quartier Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (L. DOUMONT, G. BRULFERT, C. CERNEKA, M. TOMMASI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création de ces trois conseils de quartier : Madeleine, Centre et Haut.
20	<p>Constitution des commissions municipales thématiques Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la création des trois commissions municipales : Ressources humaines – finances - urbanisme, • FIXE le nombre de conseillers siégeant pour chaque commission au nombre de 8 plus Monsieur le Maire, Président de droit, • DESIGNE les membres pour la durée du mandat comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Commission Ressources Humaines : C. CERNEKA, M. TOMMASI, B. MOLLARD, N. LAUMONNIER, R. ALLARD, Y. ROTA-BULO, E. CAVADA, J. PEROT, M. le Maire - Commission Finances : L. DOUMONT, C. ROYER, M. MARZIN, F. MAUDUIT, M.E BERNI, A. FOURNIER, N. LAUMONNIER, E. CAVADA, M. le Maire - Comme urbanisme : L. DOUMONT, C. ROYER, B. MOLLARD, F. MAUDUIT, M.E BERNI, A. FOURNIER, F. DAVID, L. HEDON, M. le Maire.
21	<p>Règlement intérieur du conseil municipal – mandat 2026/2032 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE, dans les termes annexés à la délibération, le règlement intérieur du conseil municipal de la Commune de Barberaz pour le mandat 2026/2032, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.
22	<p>Approbation des PPMS des établissements scolaires de la Commune Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les plans particuliers de mise en sûreté des quatre écoles de la commune, maternelles Concorde et Albanne, élémentaires Concorde et Albanne, présentés en séance, • PREND ACTE des mesures prévues dans les PPMS et de s'engager à accompagner leur mise en œuvre, notamment en matière de moyens matériels, d'entretien des locaux et de coordination avec les services de secours, • AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.
23	<p>Délégation de signature pour autoriser M. le maire à lancer les études et signer les travaux des cours d'école (aménagement, désimperméabilisation, végétalisation) Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026, • AUTORISE M. le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation du marché, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et avenants concernant l'aménagement, de désimperméabilisation et la végétalisation du Groupe scolaire de l'Albanne et de la cour d'école de la concorde dans la limite de 250 000 € TTC.

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

